

27 avril 1972

05/01/926

EXPEDIE

Monsieur le Ministre
de la Coopération Internationale,
KIGALI.-

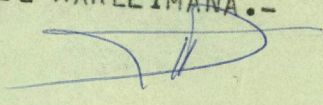
Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°1316/DOC/R.J.
du 15 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connais-
sance que nous serions enchantés d'accueillir les artistes
soviétiques au début du mois de juin prochain.-

Toutefois, je me vois dans l'obligation
de formuler une réserve : nous n'avons pas de disponibilité
budgétaire pour ce genre d'activités.-

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir
me fixer, à votre plus prompte convenance, sur la réponse
à réserver à la note de l'Ambassade Soviétique.-

Le Ministre de l'Education Nationale,
Gaspard HARELIMANA.-





Ministère de la Coopération
Internationale

Kigali, le 15 Avril 1972

N° 1316/DOC/R.J.

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

- COPIE pour information à:
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.
 - Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à KIGALI.
 - Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise à MOSCOU.

par le Ministre
Muhikano
Date entrée 18.4.72
Classement 215

Q05

pas toujours accord
pr début puis
mais n'avons pas
de budget prévue
pr ce genre d'activité

→ Minicop
- Eléments de réponse
à l'Ambassade URSS

A Monsieur le Ministre de l'Information
et du Tourisme

à

KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint pour compétence, copie de la note verbale n° 15 du 26 mars 1972 émanant de l'Ambassade de l'URSS et relative au projet de visite au Rwanda d'un groupe d'artistes soviétiques.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Ministre de la Coopération
Internationale

Aug. MUNYANEZA

Le Secrétaire Général

CAKIRE Jean

L'Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Kigali présente ses compliments au Ministère de la Coopération Internationale de la République Rwandaise et a l'honneur de lui communiquer ce qui suit:

Dans le cadre des relations d'amitié et de coopération existant entre nos deux pays le Ministère de la Culture de l'URSS se propose d'envoyer au Rwanda au cours des mois de mai-juin 1972 un groupe d'artistes soviétiques composé de 25 représentants de Républiques nationales soviétiques.

Le Ministère de la Culture de l'URSS prend à sa charge tous les frais de voyage (aller et retour) y compris les indemnités d'artiste.

Les frais de logement des artistes à l'hôtel, de location des salles de concert et de transport sur le territoire du Rwanda sont à la charge de la partie accueillante. Quant aux collectes de concerts elles sont au bénéfice de la partie accueillante.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère de la Coopération Internationale de la République Rwandaise pour avoir communiqué à elle le consentement de la partie rwandaise à l'arrivée des artistes soviétiques et indiquer quelle période des mois de mai-juin est la meilleure pour les concerts des artistes mentionnés.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Coopération Internationale les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 26 mars 1972

MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE

Kigali

Copie: MINISTERE DE L'INFORMATION
ET DU TOURISME
Kigali